

Paris, le 23 mai 2002

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ville et Aéroport reçue par Gilles de ROBIEN au Ministère des Transports

Oui au troisième aéroport dans le grand Bassin Parisien. Oui à un nouveau plan de réduction des nuisances aériennes pour l'ensemble des aéroports parisiens et régionaux d'ici à la mise en service de la nouvelle plate-forme (2002-2015)

Une délégation de l'association nationale d'élus « Ville et Aéroport » composée de MM. Jean-Pierre BLAZY, Président de l'association et Député-Maire de Gonesse(95), Nicolas DUPONT-AIGNAN, Vice-Président et Député-Maire de Yerres (91), Jacques MYARD, Député-Maire de Maisons-Laffitte (78), Etienne-Christian VILLEMAGNE, Adjoint au Maire de Saint-Laurent-de-Mure (69) représentant la communauté de communes de l'est lyonnais, a été reçue mercredi par le nouveau Ministre des Transports, M. Gilles de ROBIEN, sur la question du troisième aéroport dans le grand Bassin Parisien et la mise en œuvre d'un nouveau plan de réduction des nuisances aériennes à la fois pour les aéroports parisiens existants mais aussi pour les principaux aéroports régionaux.

L'association « Ville et Aéroport » a clairement réaffirmé sa volonté de voir se réaliser une troisième plate-forme internationale dans le grand Bassin Parisien. En effet, elle considère, suite aux déclarations du Ministre M. De ROBIEN et de son secrétaire d'Etat aux Transports, M. BUSSEREAU, que le débat public sur le troisième aéroport qui s'est tenu entre avril et octobre 2001 a démontré la nécessité d'implanter un troisième aéroport.

L'association a rappelé au Ministre la situation de saturation environnementale tant en Ile-de-France qu'en province et en particulier à Lyon Saint-Exupéry. Elle considère que tout retard ou absence de décision concernant un troisième aéroport dans le grand Bassin Parisien aurait pour conséquence inéluctable d'entraîner le déplafonnement à Orly (plafond de 250 000 mouvements annuels) et le non respect de la parole donnée de l'Etat concernant Roissy Charles-de-Gaulle (55 millions de passagers maximum, soit environ 600 000 mouvements annuels).

Elle a également indiqué son attachement à la nécessité de trouver des réponses pour la période transitoire d'ici à la mise en service du troisième aéroport.

Ses préconisations sont les suivantes :

- l'interdiction des vols de nuit sur les aéroports ; en particulier s'agissant de Roissy Charles-de-Gaulle avec une première mesure de couvre-feu partiel entre 0h00 et 5h00. Cette mesure nécessite le transfert d'une partie du fret et des vols charters sur des plates-formes situées dans des zones faiblement peuplées comme l'aéroport de Vatry (Marne).
- la régulation de la croissance du trafic doit être aussi recherchée par l'augmentation de l'empont moyen. Il convient par ailleurs d'intégrer le coût environnemental tant au niveau des nuisances sonores (bruit) que de la pollution atmosphérique (kérosène) par l'instauration d'une taxe environnementale sur les compagnies aériennes selon le principe « pollueur payeur ».

- le développement des dessertes terrestres doit être poursuivi et notamment celui du réseau TGV (report modal de l'avion sur le train).
- un plan de soutien au développement maîtrisé des dix grands aéroports régionaux doit être arrêté (le gouvernement Jospin proposait une enveloppe de 760 millions d'euros).
- la révision des Plans d'Exposition au Bruit (PEB) et des Plans de Gêne Sonore (PGS) est rendue nécessaire par la publication du décret du 26 avril 2002 qui définit le nouvel indice de gêne sonore (Lden), plus représentatif que l'indice psophique. Pour les PEB, un projet de loi validé par le Conseil des Ministres est dans les cartons et doit servir de base pour garantir une meilleure protection des populations riveraines contre les nuisances sonores et une plus grande maîtrise de l'urbanisation autour des aéroports. Pour les PGS et l'aide à l'insonorisation des logements, une amélioration de la réglementation est nécessaire et il s'agit de favoriser le principe de l'unicité communale ; c'est-à-dire qu'à partir du moment où une partie de la commune est incluse dans le PGS on considère que c'est l'ensemble de la population qui est concerné.

En réponse, le ministre a confirmé sa démarche visant à réexaminer le dossier du troisième aéroport et à ouvrir une nouvelle concertation, tout en indiquant qu'il n'avait pas encore donné d'instructions au Préfet de région pour remettre en question la procédure engagée relative au calendrier prévisionnel sur le site de Chaulnes.

de ROBIEN considère que la concertation menée au sein du débat public, présidé par M. ZEMOR, était « vague et orientée ».

Il a en même temps jugé indispensable de nouvelles mesures à court terme de réduction des nuisances. Par ailleurs, il a avancé qu'il entendait pratiquer une nouvelle méthodologie et définir un futur calendrier. Il a notamment affirmé qu'une décision sera prise avant un an sur le dossier du troisième aéroport.

L'association entend rester vigilante. Elle réaffirme pour sa part la nécessité du troisième aéroport. Elle est hostile à la remise en question du site de Chaulnes. Il y a urgence à prendre des décisions. Elle encourage à développer Vatry pour le fret et les charters.

L'association présentera prochainement un plan détaillé visant à réduire les nuisances aériennes sur l'ensemble des principaux aéroports français d'ici la mise en service du troisième aéroport à l'horizon 2015.

Enfin, elle poursuit ses activités et tiendra son second colloque à Paris au mois d'octobre.

Jean-Pierre BLAZY

Contact Presse,
Julien DELANNAY, Chargé de mission
06-15-05-26-89